



RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -
TPSGC
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0A1 / Noyau 0A1
Gatineau, Québec K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Land Projects and Communication System Support
Division/Div des projets terrestres et support de
systèmes de communication
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
8C2, Place du Portage, Phase III
Gatineau
Québec
K1A 0S5

Title - Sujet Integrated Soldier System Project	
Solicitation No. - N° de l'invitation W8476-112965/A	Amendment No. - N° modif. 011
Client Reference No. - N° de référence du client W8476-112965	Date 2012-04-19
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$RA-004-22437	
File No. - N° de dossier 004ra.W8476-112965	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2012-05-28	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Hébert, Marc-André	Buyer Id - Id de l'acheteur 004ra
Telephone No. - N° de téléphone (819) 956-0194 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

L'objet de cet amendement 011 à la demande de proposition (DDP) est d'effectuer quelques changements à la DDP, de transmettre les réponses aux demandes de renseignements et autres communications jusqu'à présent soumises à l'autorité contractante des travaux public et services gouvernementaux Canada (TPSGC).

Questions et réponses:

Q46. DDP Vol 1 Ann CA, paragraphe 1.2 indique que le MDN utilisera l'outil OmegaPS Analyzer dans son procédé d'analyse des propositions. DDP Vol 1 Ann CG identifie la version 4.2 du logiciel OmegaPS avec les chiffriers et gabarits requis.

Pennant Canada Limited a tout récemment mis en vente la version 4.3.1 du logiciel Analyzer et a annoncé que le nouvel outil n'est pas compatible avec les versions précédentes. Il est donc possible que les gabarits fournis par le MDN ne fonctionnent pas avec la nouvelle version d'OmegaPS Analyzer. Est-ce que le MDN a l'intention de compléter les procédés de la DDP avec l'utilisation de la version 4.2 du logiciel ou est-ce qu'une modification sera faite à la DDP pour faire appel à la nouvelle version 4.3.1 de OmegaPS?

R46. Le MDN a l'intention de compléter les procédés de la DDP avec l'utilisation de la version 4.2 du logiciel en question. Il n'y a pas de modification requise à la DDP.

Q47. Vol 2 Ann CC App 1, LDEC LS-001 Plan de soutien logistique intégré (PSLI) indique comme date de première soumission 10 JO après l'EPT, et une soumission subséquente 10 JO après la modification du contrat autorisant la phase de production. Comme référence, les PGP, PGS et autres plans importants indiquent une soumission initiale de 10 JO après la réunion inaugurale de la phase de qualification du système et une soumission définitive au plus tard deux mois après la date de début du contrat.

Étant donné que le PSLI est normalement préparé tôt dans la planification des activités logistiques, est-ce que le Canada peut confirmer que les dates de soumission indiquées dans le LDEC LS-001 sont bien les dates requises.

R47. Le Canada confirme que les dates spécifiées dans Vol 2 Ann CC App 1, LDEC LS-001 sont bien les dates de soumission requises.

Q48. La SPT-2635 semble imposer que ce soit l'ÉIS-SC (radio) qui génère les données de la CS bleue au lieu de l'ÉIS-S qui est plus générique. Est-ce l'intention du MDN d'imposer cette contrainte dans la conception de l'ÉIS-S?

-
- R48.** Ce n'est pas l'intention du MDN d'imposer que la radio génère la CS bleue. La définition de l'ÉIS-SC tel que décrite à l'annexe CE du volume 3, " l'équipement intégré du soldat - Suite de communication est une trousse de communication de soldat débarqué qui s'articule autour d'une radio de soldat portable qui permet des communications vocales et de données tactiques non classifiées". L'ÉIS-SC est une trousse de communication basée sur une radio, mais ne se limitant pas à la radio. Les exigences de la SPT qui réfèrent à l'ÉIS-SC, réfèrent à toutes composantes reliées au matériel, logiciel et micrologiciel requis pour établir une communication sans toutefois prescrire quel dispositif physique est nécessaire à établir la fonction de communication.
- Q49.** Les instructions au soumissionnaire de la SPT-1657 dans la matrice de conformité des SPT requiert une analyse à partir de données mesurées afin que l'ÉIS-SC satisfasse toutes les exigences relatives à la portée lorsque porté par un soldat debout avec toute la charge de combat, conformément aux charges conceptuelles définies dans la DDP. Les soumissionnaires requièrent toute la charge conceptuelle, spécialement toutes les composantes électroniques et métalliques, (radio SSCFT, arme, contenu des poches) afin de procéder aux mesures exigées. Puisque la Couronne ne fournit pas toute la charge de combat aux soumissionnaires, est-ce que vous accepteriez une analyse où une estimation de l'impact de toute la charge de combat conceptuelle au lieu des mesures actuelles?
- R49.** Oui, une estimation de l'impact de toute la charge de combat conceptuelle est acceptable.
- Q50.** Pour la SPT-5221, les critères de vérification et les instructions au soumissionnaire de la matrice de conformité des SPT requiert la transmission et la réception d'une image de la taille de 500 ko. La SPT-5221 est une exigence obligatoire de la matrice de conformité des SPT; cependant, toutes les exigences reliées aux images dans les SPT sont des exigences cotées, incluant la section 2.2.2.5.10. Est-ce que la transmission et la réception d'images devraient être enlevées de l'exigence obligatoire SPT-5221?
- R50.** Considérant que l'échange d'image par radio est une exigence cotée tel que stipulé à la SPT-4859, le MDN ne demandera pas une transmission et une réception d'image pour l'analyse demandée dans les instructions au soumissionnaire du volume 1, annexe CC, appendice 1 et le test demandé aux critères de vérification dans le volume 2, annexe CB, appendice 1 en ce qui concerne la SPT-5221. Cependant, le MDN va tout de même exiger un transfert de 500 ko de données. Le type de données à être transféré est laissé à la discrétion du soumissionnaire.

-
- Q51.** La SPT-5126, une exigence obligatoire requiert que le logiciel de gestion du combat de l'ÉIS-S fonctionne sur un ordinateur portable CF-31 en service incluant les fonctions suivantes : - SPT-427 cartes;- SPT-2947 systèmes de quadrillage de référence; - SPT-401 relèvement; - SPT-402 mesure des distances;- SPT-399 itinéraires; - SPT-1721 dessin à main levée; - SPT-4819 symboles rapides; - SPT-1990 symboles ennemi, ami, inconnu, neutre; - SPT-2012 graphiques tactiques; - SPT-366 intervisibilité; - SPT-2395 outil d'évaluation du temps; et - SPT-2530 Calques. Cependant, toutes les exigences incluses dans les sections des SPT-1990, SPT-2012, SPT-366, SPT-2395, et SPT-2530 sont des exigences notées. Est-ce que ces exigences notées devraient être enlevées de l'exigence obligatoire SPT-5126?
- R51.** Non. Le MDN reconnaît que toutes les exigences incluses dans les sections des SPT-1990, SPT-2012, SPT-366, SPT-2395, et SPT-2530 sont des exigences notées. Si le soumissionnaire choisit de fournir une capacité pour ces exigences notées, alors le logiciel de gestion du combat de l'ÉIS-S fonctionnant sur un ordinateur portable CF-31 en service doit également fournir ces fonctions.
- Q52.** L'ensemble de trois (3) DCIs du CORAL-CR-C que le MDN a fournis comme IFG ne contient pas l'information requise pour implémenter et vérifier les exigences SPT-1327, SPT-4486, SPT-1309 et SPT-5386. De façon plus précise, le format et la signification des données reçues du CORAL-CR-C n'est pas fournis. Veuillez fournir cette information additionnelle.
- R52.** Les DCIs du CORAL-CR-C renferment le format et la signification des données reçue par le CORAL-CR-C. Basé sur les Instructions au soumissionnaire et les Critère d'évaluation et barème de notation du volume 1, annexe CC, appendice 1, pour les exigences SPT-1327, SPT-4486, SPT-1309 et SPT-5386, le MDN a déterminé que les DCIs fournissent suffisamment d'information pour que les soumissionnaires puissent adresser pleinement les besoins en cause. Aucune autre information ne sera fournie pour fins de soumission.
- Q53.** Dans le contexte de l'exigence SPT-1035, et du Critère d'évaluation et barème de notation associé à l'exigence, veuillez indiquer la signification du mot " interfaces " et fournir des exemples.
- R53.** Dans le contexte de la SPT-1035, le terme " interface " représente la connexion entre deux dispositifs physiques sans qu'il y ait un connecteur d'impliqué. Un exemple de ceci peut être un câble connectant un casque d'écoute à un détenteur d'alternat (PTT), où il n'y a pas de connecteur au casque d'écoute. Même s'il n'y a pas de connecteur entre le câble et

le casque d'écoute, la résistance CC entre le casque d'écoute et le câble devrait être 2.5 milli-ohms ou moins.

Q54. La SPT-826 et la SPT-2151 sont reliées à l'adressage de réseau, qui s'applique à l'ensemble de l'ÉIS-S et non seulement à l'ÉIS-SC. De plus, les critères de vérification et le critère d'évaluation et le barème de notation de la matrice de conformité des SPT réfèrent à l'ÉIS-S. Est-ce que les énoncés des exigences de la SPT-826 et de la SPT-2151 s'appliqueraient davantage à l'ÉIS-S au lieu de l'ÉIS-SC?

R54. Ce n'est pas l'intention du MDN d'imposer que la radio fournisse la fonction d'adressage de réseau. La définition de l'ÉIS-SC tel que décrite à l'annexe CE du volume 3, "l'équipement intégré du soldat - Suite de communication est une trousse de communication de soldat débarqué qui s'articule autour d'une radio de soldat portable qui permet des communications vocales et de données tactiques non classifiées". L'ÉIS-SC est une trousse de communication basée sur une radio, mais ne se limitant pas à la radio. Les exigences de la SPT qui réfèrent à l'ÉIS-SC, réfèrent à toutes composantes reliées au matériel, logiciel et micrologiciel requis pour établir une communication sans toutefois prescrire quel dispositif physique est nécessaire à établir la fonction de communication.

Q55. Référence A) volume 1, annexe AD, appendice 4 (Attestation de Conflit d'intérêts) Référence B) Ébauche de la documentation du PÉIS, Q&R en date du 21 octobre 2011 au sujet de l'emploi de réservistes des FC pour le PÉIS.

Les restrictions énumérées à la référence A) le soumissionnaire déclare et garantit que, lors de la préparation de son offre, il n'a fait appel à aucune personne ou entreprise qui a travaillé à la préparation de tout aspect de cette demande de soumissions ou a fourni de l'aide à cet égard; et B) de ne pas offrir de contrats à des réservistes des FC pour le PÉIS sont pleinement comprises. Ceci étant dit, plusieurs soumissionnaires canadiens emploient, à temps plein, des individus qui sont aussi des réservistes des FC à temps partiel. Y a-t-il des restrictions qui empêchent un soumissionnaire d'utiliser dans la préparation de son offre pour le PÉIS ses employés à temps plein qui sont aussi des réservistes des FC à temps partiel?

R55. Oui, certaines restrictions existent. Tous les membres des FC sont soumis à la Directive et ordonnance administrative de la Défense (DOAD) 7021-1, Conflits d'intérêts. Ce DAOD exige que les membres des FC ne doivent pas utiliser sciemment à leur avantage des renseignements privilégiés; c'est-à-dire des renseignements obtenus dans l'exercice de leurs fonctions officielles au sein des FC et qui, de façon générale, ne sont pas accessibles au grand public.

- Q56.** Dans le volume 2, annexe CB, appendice 1, plusieurs exigences utilisent le verbe " devrait " et donnent l'impression d'être des exigences notées. Cependant, ces exigences n'apparaissent pas dans le volume 1, annexe CC, appendice 1, donc nous ne voyons pas la note maximale attribuable pour ces exigences. La Q&R publiée le 3 février 2012 indique que toutes les exigences notées seront incluses dans le volume 1. Les exigences en question sont SPT-3913, 3098, 959, 960, 962, 2420, 2422, 5029, et 5030. Est-ce que la catégorie de ces exigences pourrait être clarifiée et, si elles sont notées, indiquez la note maximale attribuée à ces exigences?
- R56.** Le MDN utilisera deux mécanismes différents pour évaluer les exigences de la spécification de performance technique (SPT). Un mécanisme est l'évaluation papier, comme décrit dans le volume 1, annexe CC, appendice 1 - Matrice de conformité des spécifications de performance technique (SPT). L'autre mécanisme est une évaluation pratique exécutée dans le contexte de l'évaluation des performances, comme décrit dans le volume 1, annexe CC, appendice 3 - Matrice de conformité pour l'évaluation de P(soumission). Les exigences SPT-3098, 959, 960, 962, 2420, 2422, 5029, et 5030 seront toutes évaluées dans le contexte de l'évaluation P(soumission). L'exigence SPT-3913 se trouve dans le volume 1, annexe CC, appendice 1, et sera évaluée dans le contexte de l'évaluation papier de la SPT. La note maximale attribuée à chacune des exigences mentionnées ci-haut se trouve dans leurs appendices respectifs.
- Q57.** Est-ce que le MDN peut aider à identifier des sources d'approvisionnement de Cordura de 1000 denier de couleur brun coyote pour le SMTC utilisé aux fins de l'évaluation de performance?
- R57.** Multiple sources of supply have been identified for the Coyote Brown 1000 denier Cordura. DND has used two of these distributors to procure small quantities of Coyote Brown 1000 denier Cordura recently. A sample list of Cordura distributors can be found at the link below.
- [Http://www.cordura.com/documents/CORDURA Brand Fabric Mill Resource List-Military.pdf](http://www.cordura.com/documents/CORDURA_Brand_Fabric_Mill_Resource_List-Military.pdf)
- Q58.** Afin d'être conforme à l'ensemble des exigences notées de la section SPT-5027, Détendeur d'alternat (PTT) sans fil, le PTT sans fil requiert une source d'alimentation quelconque, typiquement une batterie interne. Les sources d'alimentation identifiées aux SPT-4500 ne semblent pas prendre en considération ce type d'alimentation. Par exemple, l'état de charge d'un petit dispositif sans fil n'est normalement pas rapporté en passant par un lien sans fil. Si une batterie rechargeable est utilisée dans le dispositif, le lien sans fil n'est pas utilisé pour la charger. De plus, une simple source d'alimentation telle qu'une

pile AA Alkaline dure typiquement plusieurs semaines pour un tel dispositif, rendant ainsi l'utilisation de batteries rechargeable et chargeur associé non économique. Est-ce que le MDN considère renoncer aux exigences d'alimentation des SPT-4500 pour la source d'alimentation du PTT sans fil?

- R58.** Pas entièrement. La source d'alimentation du PTT sans fil doit être considérée comme un domaine énergétique séparé et doit être traité ainsi pour remplir les différentes sections de la soumission. Donc, aucun changement n'est prévu à cet effet. Cependant, en termes de contrôle de l'alimentation, le MDN reconnaît que l'état de charge des batteries du PTT sans fil n'est pas pratique, alors les SPT-5452, SPT-5453 et SPT-1732 seront modifiées en conséquence.
- Q59.** L'appendice 2 de l'annexe CB du volume 1 requiert la livraison de 10 systèmes ÉIS-S. La quantité de batteries à être livrées avec les 10 systèmes n'est pas claire. Il est entendu qu'au moins un ensemble complet de batteries rechargeables de l'ÉIS et un ensemble complet de batteries non rechargeables de l'ÉIS requis pour une mission de 24 h conformément à la section 3.1 Profil d'une journée sur champ de bataille (JCB) de l'annexe CB, appendice 3 sont requis pour la vérification de la SPT-3919 lors de l'évaluation P(soumission). De plus, les instructions de l'ÉPAU du volume 1, annexe CB, appendice 2, attachement 2 indiquent que l'utilisateur recevra leur système de soumission à la fin de chaque journée, afin de conduire la maintenance nécessaire et recharger les batteries. Est-ce que le MDN s'attend de recevoir un ensemble complet de batteries rechargeables de l'ÉIS et un ensemble complet de batteries non rechargeables de l'ÉIS avec chacun des 10 systèmes ÉIS-S livrés? Est-ce que le soumissionnaire peut apporter des batteries additionnels en support à l'évaluation de la P(soumission) et l'ÉPAU en plus de celles livrées avec les 10 systèmes ÉIS-S, tel que les batteries requises en support au banc d'essai #1 de l'ÉPAU, étape Temps requis pour remplacer une batterie?
- R59.** Tel qu'indiqué à la section 3.3 du volume 1, annexe CB, appendice 2, le soumissionnaire devra livrer dix (10) ÉIS-S qui inclut, pour chaque système ÉIS, un ensemble complet de batteries rechargeables de l'ÉIS et un ensemble complet de batteries non rechargeables de l'ÉIS requis pour une mission de 24h tel que défini à la section 3.3.1 de l'annexe CA du volume 2. De plus, afin de pouvoir supporter les activités liées à l'évaluation de la P(soumission) et l'ÉPAU, les soumissionnaires peuvent inclure des batteries additionnelles avec eux au site de l'Évaluation de Performance (ÉP). Le soumissionnaire devrait être préparé avec suffisamment d'articles consommables, incluant des sources d'alimentation pour la durée de l'évaluation de performance, tel qu'indiqué à la section 3.7 du volume 1, annexe CB, appendice 2.

-
- Q60.** La carte DTED fournie comme IFG semble être corrompue. Suite à une analyse de la carte DTED fournie, nous avons déterminé que les métadonnées et les données des fichiers ne sont pas cohérentes, et le style d'encodage n'est pas valide selon la spécification DTED. De plusieurs moteurs SIG, seulement certaines versions d'ArcMap semblent capables de traiter ces fichiers correctement. Est-ce que le MDN pourrait vérifier la carte DTED fournie comme IFG, et fournir la carte DTED corrigée pour nous permettre de vérifier les exigences liées à DTED.
- R60.** Le MDN a vérifié la carte DTED fournie comme IFG, et confirme que le fichier est bel et bien corrompu. Puisque :
- Une carte DTED n'est pas requise pour l'évaluation de performance (EP);
 - Des cartes DTED niveau 0 sont disponibles gratuitement sur l'internet (ex : de GeoCommunity); et
 - Les cartes DTED niveau 0, 1 et 2 ont des extensions de fichier différents et sont normalement visualisable par un seul SIG;
- Le MDN ne fournira pas une mise à jour de la carte DTED aux soumissionnaires. Des cartes mises à jour seront fournies à l'entrepreneur pour la phase de qualification du système du contrat d'acquisition.
- L'intégrité de toutes les autres cartes qui ont été fournies comme IFG, incluant les cartes requises pour l'exécution de l'évaluation de performance, a été vérifiée et elles sont jugées conformes. Elles peuvent donc être utilisées par tous les soumissionnaires.
- Q61.** Tableau 5, trouvé dans Volume 1, annexe CE, appendice 1, dit que le soumissionnaire devrait supposer un date de commencement du 1er jan 2013 pour le calendrier sommaire du projet. Cependant, le calendrier trouvé à la page 17/174 des diapositives utilisées à la conférence des soumissionnaires, publiées avec Amendement No. 4 de la DDP nous donne une date de commencement du contrat d'exécution de la phase de qualification du système de mi-novembre 2013 et la date de commencement de l'exécution de la phase de production de septembre 2014. S'il-vous-plait, clarifiez quelle date d'attribution du contrat devrait être utilisée dans le calendrier sommaire du projet.
- R61.** Pour fins d'évaluation des soumissions, tous les soumissionnaires devraient supposer une date de commencement du contrat d'acquisition du 1er janvier 2013. Le calendrier maître du projet sera mis à jour, après l'adjudication du contrat, avec la date de commencement exacte et reflètera la proposition du soumissionnaire gagnant.
- Q62.** SVP, confirmez que la ligne 15 de la cellule Instructions au soumissionnaire du No 41 devrait se lire " nœud 4 et nœud 5 " ?

R62. Cette erreur est présente dans la version anglaise de la DDP seulement. La ligne 15 de la cellule Instructions au soumissionnaire du No 41 devrait se lire " Node 4 and Node 5 ". La cellule Instructions au soumissionnaire du No 41 du Volume 1, annexe CC, appendice 3 de la version anglaise de la DDP sera modifiée en conséquence.

Q63. SVP, veuillez confirmer que la ligne 15 de la cellule Instructions au soumissionnaire du No 44 devrait se lire " nœud 4 et nœud 5 ".

R63. Non. Inclus dans la démonstration du No 44 du volume 1, annexe CC, appendice 3 Matrice de conformité de l'Évaluation de la P(soumission), le soumissionnaire doit montrer que la CP bleue fonctionne en ayant les positions du nœud 1, nœud 2, nœud 3 et nœud 4 affichées sur les écrans d'interface utilisateur tactique du nœud 1, nœud 2, nœud 3 et nœud 4. Notez que la position du nœud 5 ne sera peut-être pas transmise et affichée puisque le nœud 5 utilise la configuration simple, comme indiqué au No 7 (SPT-5478).

Veuillez noter que la cellule Instructions au soumissionnaire du No 44 du volume 1, annexe CC, appendice 3 a récemment été modifiée. Veuillez vous référer à la modification #30 de l'amendement 009 pour la version la plus récente.

Q64. Références:

1. Volume 2 - Base de Paiement, page 19 sur 128, article 6.1.1, Base de paiement - prix ferme, prix unitaire(s) ferme(s) ou prix de lot(s) ferme(s)
2. Volume 2 - Base de paiement, page 19 sur 128, article 6.1.2, Base de paiement - limitation des dépenses

S.V.P. veuillez confirmer que le prix de la phase A (Qualification) est un prix ferme comme indiqué en référence 1 ci-dessus. Spécifiquement, les prix que le soumissionnaire inscrira sur les feuilles d'évaluation pour la soumission financière, pour les items 1 à 7 de la partie 1 de la DDP (Phase A Qualification), sont des prix fermes et ne seront pas sujet aux termes de base de paiement sur les limitations des dépenses en référence 2

R64. Le Canada confirme que le prix de la phase A (Qualification) est un prix ferme comme indiqué en référence 1 ci-dessus. Spécifiquement, les prix que le soumissionnaire inscrit sur les feuilles de présentation de la soumission financière, pour les items 1 à 7 de la partie 1 de la DDP (Phase A Qualification), selon les instructions fournies en article 8.8 de l'annexe AB du volume 1 de la DDP, et non-sujet aux termes de la base de paiement sur les limitations des dépenses en référence 2.

Q65. Pour la phase A, les 32 systèmes de P(EAS) requis par le Canada pour fin de qualification ne sont pas livrés avant la phase B (44 jours après l'attribution de l'amendement au contrat). Cependant le coût de production de ces systèmes est encouru durant la phase A. Est-ce que le Canada s'attend à ce que l'Entrepreneur couvre les coûts de ces systèmes jusqu'en phase B si la phase B est sélectionnée? Est-ce que le Canada permettra à l'Entrepreneur de livrer et facturer ces systèmes suivant la réussite des EAS de la phase A?

R65. Non, le Canada ne s'attend pas à ce que l'Entrepreneur couvre les coûts de ces systèmes jusqu'en phase B si la phase B est sélectionnée en autant que le prix ferme de la phase A ne dépasse pas \$7.2M taxes en sus.

Non. Le Canada ne permettra pas que l'Entrepreneur livre et facture ces systèmes suivant la réussite des EAS en phase A. Si le coût en partie ou en entier des ÉIS de version P(EAS) est payé durant la phase A par l'entremise de 3 paiements de jalon, et que la phase B n'est pas sélectionnée, l'Entrepreneur conserve les ÉIS de version P(EAS). Si le coût en partie ou en entier des ÉIS de version P(EAS) est payé durant la phase A par l'entremise de 3 paiements de jalon, et que la phase B est sélectionnée, l'entrepreneur livrera les ÉIS de version P(EAS) et facturera la balance du coût selon l'item 10 de la partie 2 de la feuille de présentation de la soumission financière en volume 2 de la DDP.

Q66. Est-ce que le Canada peut changer son approche pour l'acquisition du PEIS afin d'allouer du temps additionnel aux soumissionnaires pour préparer leur soumission respective ?

R66. Non. Les exigences stipulées dans la Demande De Proposition courante ne changeront pas.

Modifications à la DDP:

43. Au Document: Volume 1, Annex CC, Appendix 1, p. 32 of 138, TPS-5221, Instructions to Bidder column
Volume 2, Annex CB, Appendix 1, p. 64 of 174, TPS-5221, Verification Criteria column

DELETE: "o 1 image transmission and 1 image reception (image size of 500 KB)" and
INSERT: "o transmission and reception of 500 KB of data" in its place.

44. Au Document: Volume 1, annexe CC, appendice 1, p. 44 de 163, SPT-5126
Volume 2, annexe CB, appendice 1, p. 81 de 201, SPT-5126
dans la colonne Énoncé de l'exigence:

EFFACER: " les fonctions suivantes "; et

INSÉRER: " toutes les exigences obligatoires ici-bas et toutes les exigences notées
ici-bas qui sont supportées par le logiciel de gestion du combat de l'ÉIS-S. "

45. · Dans les documents suivant du Vol 1:

- a. Ann CB App 2 para 3.3.1.1
Ann CF App 1 para 4.1
Ann CG App 2, para 2.1,

EFFACER: " (SRÉ) "

INSÉRER: " (SRÉ) définie au volume 2 annexe CC appendice 2 "

- b. Ann CB App 2 para 3.3.1.7
Ann CC App 2 Tableau 1 Numéro 7 colonne des Exigences
Ann CG App 1 Tableau 2, ID 2.1.1, colonne Instructions pour le
soumissionnaire, 1er point

EFFACER: " CM-002 " et

INSÉRER: " CM-005 définie au volume 2 annexe CC appendice 2 "

- c. Ann CF App 1 para 4.2

EFFACER: "(GC)-002" et

INSÉRER: "CM-005 définie au volume 2 annexe CC appendice 2 " à sa
place.

- d. Ann CF App 1 para 4.4.1

EFFACER: "GC-002" et

INSÉRER: "CM-005 définie au volume 2 annexe CC appendice 2 " à sa
place.

- e. Ann CG App 1 Tableau 2, ID 2.1.1, colonne Instructions pour le
soumissionnaire, 4ième point

EFFACER: " volume 2 " et

INSÉRER: " volume 2 annexe CC appendice 2 " à sa place.

· MMC ÉIS_SOSA_MMCTechnique_V1.XLS, Tableau 2, ID 2.1.1 , colonne Instructions pour le soumissionnaire :

- a. 1er point:
EFFACER: " CM-002 " et
INSÉRER: " CM-005 définie au volume 2 annexe CC appendice 2 "
- b. 4ième point :
EFFACER: " volume 2 " et
INSÉRER: " volume 2 annexe CC appendice 2 " à sa place.

46. Au Document: Volume 1, annexe CC, appendice 1, p. 143 de 164, SPT-5452 (séqu 515)
Volume 2, annexe CB, appendice 1, p. 183 de 201, SPT-5452
dans la colonne Énoncé de l'exigence

EFFACER: " Les batteries rechargeables de l'ÉIS doivent inclure, sur la batterie, un indicateur de l'état de la charge reflétant leur niveau d'énergie, avec les caractéristiques minimales suivantes :

- o indiquer lorsque le niveau de charge est bas;
- o indiquer lorsque le niveau de charge est entre bas et élevé;
- o indiquer lorsque le niveau de charge est élevé. " Et

INSÉRER: " Les batteries rechargeables de l'ÉIS, exclusion faite des batteries du PTT sans fil, doivent inclure, sur la batterie, un indicateur de l'état de la charge reflétant leur niveau d'énergie, avec les caractéristiques minimales suivantes :

- o indiquer lorsque le niveau de charge est bas;
- o indiquer lorsque le niveau de charge est entre bas et élevé;
- o indiquer lorsque le niveau de charge est élevé. " à sa place.

47. Au Document: Volume 1, annexe CC, appendice 1, p. 144 de 164, SPT-5453 (séqu 516)
Volume 2, annexe CB, appendice 1, p. 183 de 201, SPT-5453
dans la colonne Énoncé de l'exigence:

EFFACER: " Les batteries non rechargeables de l'ÉIS devraient inclure, sur la batterie, un indicateur de l'état de la charge reflétant leur niveau d'énergie, avec les caractéristiques minimales suivantes :

- o indiquer lorsque le niveau de charge est bas;
- o indiquer lorsque le niveau de charge est entre bas et élevé;
- o indiquer lorsque le niveau de charge est élevé." Et

INSÉRER: " Les batteries non rechargeables de l'ÉIS, exclusion faite des batteries du PTT sans fil, devraient inclure, sur la batterie, un indicateur de l'état de la charge reflétant leur niveau d'énergie, avec les caractéristiques minimales suivantes :

- o indiquer lorsque le niveau de charge est bas;
- o indiquer lorsque le niveau de charge est entre bas et élevé;
- o indiquer lorsque le niveau de charge est élevé." à sa place.

- 48.** Au Document: Volume 1, annexe CC, appendice 1, p. 144 de 164, SPT-1732 (séc 517)
Volume 2, annexe CB, appendice 1, p. 183 de 201, SPT-1732
dans la colonne Énoncé de l'exigence:

EFFACER: " Pour chaque batterie ÉIS branchée, l'interface utilisateur tactique de l'ÉIS-S doit permettre à l'utilisateur d'en voir l'état de la charge, avec les caractéristiques minimales suivantes :

- o indiquer lorsque le niveau de charge est bas, avec émission d'une notification, tel que décrit dans la SPT-5482;
- o indiquer lorsque le niveau de charge est entre bas et élevé;
- o indiquer lorsque le niveau de charge est élevé." Et

INSÉRER: " Pour chaque batterie ÉIS branchée, exclusion faite des batteries du PTT sans fil, l'interface utilisateur tactique de l'ÉIS-S doit permettre à l'utilisateur d'en voir l'état de la charge, avec les caractéristiques minimales suivantes :

- o indiquer lorsque le niveau de charge est bas, avec émission d'une notification, tel que décrit dans la SPT-5482;
- o indiquer lorsque le niveau de charge est entre bas et élevé;
- o indiquer lorsque le niveau de charge est élevé." à sa place.

- 49.** Sans Objet

- 50.** Au Document : Volume1, annexe CC, appendice 2, paragraphe 2.1, page 2 sur 3:

EFFACER: "3.3.1" et;

INSÉRER: "3.3".

- 51.** Au Document: Volume 1, Paragraphe 1.5.1:

EFFACER: "- Exigence du volume 1, article 3.1, de la DDP;"

52. Au Document: Volume 1, Paragraphe 3.2.1:

EFFACER: “Chaque section de l'exemplaire papier maître devrait être clairement identifiée.”

INSÉRER: “Chaque section de l'exemplaire papier maître devrait être clairement identifiée. Comme objectif de facilité la tâche du Module de réception des soumissions, nous recommandons fortement d’identifier clairement les boites qui contiennent l'exemplaire papier maître”

53. Au Document: Volume 1, Paragraphe 3.2.6, Tableau 2:

EFFACER: dans sont entier le Tableau 2;

INSÉRER: Le Tableau 2 suivant:

Tableau 2	Sections des propositions des soumissionnaires														
	I	II		III		IV	V	VI	VII		VIII	IX			
	A-EIS											SOSA-EIS			
	Général	Technique		Gestion		Fin.	RIR	Technique		Gestion		Financière			
T		MMC	G	MMC	T			MMC	G	MMC	Fin.	CCV	RIR		
COPIES PAPIERS:															
3.2.1 Une (1) copie du jeu de soumission maître incluant les sections et les sous-sections suivantes :	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X			
3.2.2 Nombre de copies supplémentaires de sections et de sous-sections :	1	3	3	3	3	0	6	2	2	2	2	0 1 6			
COPIES NUMÉRIQUES: (MS Office 2000)															
3.2.3 Une (1) copie du jeu de soumission maître incluant les sections et les sous-sections suivantes sur un ensemble de CD/DVD:	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X			
3.2.4 Nombre de copies supplémentaires de sections et de sous-sections. Chaque section ou sous-section devrait avoir son propre ensemble de CD/DVD :	1	8	8	10	10	0	4	7	7	7	7	0 4 4			

54. Au Document: Volume 1, Paragraphe 6.1.3:

PRÉCISION

IL EST FORTEMENT RECOMMANDÉ AUX SOUMISSIONNAIRES POTENTIELS QUI SONT DES FOURNISSEURS ÉTRANGERS ET QUI ON OBTENUE, DE LA TPSGC, UNE CLAUSE DE SÉCURITÉ ADAPTÉE À LEURS PAYS D’ORIGINE AVANT LE DÉBUT DE L’INVITATION À SOUMISSIONNER, DE DEMANDER DE

**NOUVEAU CETTE CLAUSE. SONT CONTENUE
POURRAIT AVOIR CHANGER DEPUIS.**

EFFACER: “Ces exigences de sécurité doivent être fournies”

INSÉRER: “La clause de sécurité doit être fournie”

55. Sans objet.

56. Au Document: Volume 1, Annexe AC, Paragraphe 1.1:

EFFACER: “De plus, les soumissionnaires doivent joindre à leur proposition”

INSÉRER: “De plus, les soumissionnaires devraient joindre à leur proposition”

57. Sans objet.

58. Au Document: Volume 2, Paragraphe 6.6.6:

EFFACER: “une diminution de ses prix,”

INSÉRER: “une diminution de ses prix, ou a des escomptes sur quantités”

59. Recommandation concernant l'annexe AB FPSF pour l'A-ÉIS fournie en format *.xls (Microsoft Excel 2000) dans la trousse électronique de la DDP sous le nom de fichier “ÉIS_A_FPSF_V1.xls”:

RECOMMANDATION

Le fichier *.xls (Excel 2000) utilise des formules pour calculer le numéro de chacun des éléments. Dans le but d'éviter de détraquer la numérotation des éléments du fichier *.xls, nous recommandons de transformer les formules en valeur numérique en les copiant et ensuite les collant en valeurs numérique. Par la suite, si vous ajoutez des sous-éléments a des éléments, vous devrez les numérotés manuellement.

60. Au Document: Volume 2, Annexe AB, Partie 2, sous la colonne intitulée “Qtée U de M” et la colonne A, à la ligne correspondant à l’élément 13.4.4:

EFFACER: “Chacun 344”

61. Au Document: Volume 2, Annexe AB:

EFFACER: Cham de cellules (V306..Y308)

62. Sans objet.

63. Au Document: Volume 3, Paragraphe 6.6.6:

EFFACER: ‘une diminution de ses prix,’

INSÉRER: ‘une diminution de ses prix, ou a des escomptes sur quantités’

64. Recommandation concernant l’annexe AB FPSF pour le SOSA-ÉIS fournie en format *.xls (Microsoft Excel 2000) dans la trousse électronique de la DDP sous le nom de fichier “ÉIS_SOSA_FPSF_V1.xls”:

RECOMMANDATION

Le fichier *.xls (Excel 2000) utilise des formules pour calculer le numéro de chacun des éléments. Dans le but d’éviter de détraquer la numérotation des éléments du fichier *.xls, nous recommandons de transformer les formules en valeur numérique en les copiants et ensuite les collants en valeurs numérique. Par la suite, si vous ajoutez des sous-éléments a des éléments, vous devrez les numérotés manuellement.

TOUS LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS DE LA SOLICITATION RESTENT INCHANGÉS